



**SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS FRANÇAIS  
SPECIALISTES DE L'APPAREIL DIGESTIF**

79, rue de Tocqueville – 75017 PARIS  
Tél. : 01.44.29.01.30. – Fax 01.40.54.00.66.

[www.synmad.com](http://www.synmad.com) - email : [Synmad@wanadoo.fr](mailto:Synmad@wanadoo.fr)

Paris, le 7 Juin 2010

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**REGLEMENT ARBITRAL**

Contrairement aux annonces faites à l'U.ME.SPE./C.S.M.F. par Nicolas SARKOZY, le **SYNMAD** constate que le Règlement Arbitral et la Mission HUBERT ignorent, une fois de plus, la médecine spécialisée de proximité.

Le **SYNMAD** constate que la seule avancée significative du Règlement Arbitral est une promesse, une fois encore aléatoire, d'une augmentation du C2 à 46 € au 1er janvier 2011.

Le **SYNMAD** s'indigne du blocage du coût de la pratique resté identique depuis la mise en place de la CCAM en 2005.

Le **SYNMAD** ne peut plus accepter le chantage fait aux hépato-gastroentérologues concernant la consolidation des actes perdants gastroscopie et coloscopie, examens qui sont à la base du dépistage et de la prise en charge des cancers digestifs.

Le **SYNMAD** recommande à ses adhérents de suivre le mot d'ordre des centrales pluri-catégorielles qui appellent à l'utilisation du C2 à 46 € dès à présent

Le **SYNMAD**, irrité par l'absence de règlement des astreintes réalisées dans un établissement privé par les hépato-gastroentérologues libéraux, leur demande d'établir des listes de garde à adresser au directeur de la caisse locale d'Assurance maladie afin d'en exiger les règlements, listes qui seront transmises, en copie, à l'U.ME.SPE.